

## Fiche de données de Sécurité

**Produit:** AZALT 20/30 - 35/50 - 40/60 - 50/70 - 70/100 - 100/150 - 160/220 Page: 1/8  
FDS N°:30144-33 Version :2.12 Version du :2006-06-30  
Cette fiche annule et remplace la fiche du :2004-01-26

### ETIQUETTE DU PRODUIT

ETIQUETAGE (d'usage ou CE): Non concerné  
Phrases de risque : Néant  
Conseils de prudence : Néant  
ETIQUETAGE TRANSPORT: Concerné voir rubrique 14

### 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du produit : AZALT 20/30 - 35/50 - 40/60 - 50/70 - 70/100 - 100/150 - 160/220  
Utilisation Commerciale : Bitume à usage des chantiers routiers et industriels.  
Fournisseur : TOTAL FRANCE  
24, cours Michelet.  
92800 PUTEAUX.  
FRANCE  
Tél: 01 41 35 40 00  
Fax: 01 41 35 82 88

Voir coordonnées locales en fin de fiche :

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Effets néfastes sur la santé : **RISQUE DE BRULURES THERMIQUES** en cas de fuites ou de projections accidentelles.  
Bien que les températures d'utilisation de ce produit soit inférieures à 200°C, il convient de souligner qu'en espace confiné, ce produit porté à très hautes températures (> 200°C) peut dégager des vapeurs et des fumées irritantes pour les voies respiratoires et provoquer de la toux. Risque de narcose hydrocarbonée et / ou exceptionnellement d'intoxication sulfhydrique.  
Risques particuliers de brûlure, de projection, d'explosion ou d'inhalation de vapeurs en atmosphère confinée.  
L'exposition prolongée et répétée à ce produit ou à ses fumées peut présenter un caractère irritant pour la peau et pour les voies respiratoires.  
Du sulfure d'hydrogène peut s'accumuler en surface dans les réservoirs contenant des bitumes et peut atteindre des concentrations potentiellement dangereuses.

Effets néfastes sur l'environnement : Les constituants du bitume peuvent devenir biodisponibles lorsque ce dernier est dilué par un solvant et que le mélange a une faible viscosité à température ambiante. Le déversement accidentel du produit chaud (température > 100°C) sur de l'eau ou des produits aqueux provoque la vaporisation instantanée de l'eau et conduit à un moussage, un débordement, des projections brutales de produit chaud dues à une surpression dans la cuve de stockage ou la citerne de transport.

Dangers physico-chimiques : Risque particulier d'inflammation ou d'explosion, dans certaines conditions, en présence de bitume surchauffé.

Classification du produit : Aucune selon la réglementation en vigueur.

### 3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

#### PREPARATION

Nature chimique : Produit bitumineux à base de bitumes purs. Les bitumes sont des produits hydrocarbonés complexes de masse moléculaire élevée issus du traitement des pétroles bruts.  
Ils peuvent contenir des dérivés soufrés et des acides organiques.  
Ils peuvent également contenir des hydrocarbures aromatiques polycycliques à une teneur de l'ordre de quelques parties par million (ppm).

## Fiche de données de Sécurité

**Produit:** AZALT 20/30 - 35/50 - 40/60 - 50/70 - 70/100 - 100/150 - 160/220 Page: 2/8  
FDS N°:30144-33 Version :2.12 Version du :2006-06-30  
Cette fiche annule et remplace la fiche du :2004-01-26

### 4. PREMIERS SECOURS

**Généralités :** DANS TOUS LES CAS DE BRULURES OU D'INHALATION DE VAPEURS OU DE FUMÉES, APPELER IMMEDIATEMENT LES SECOURS MEDICAUX D'URGENCE(SAMU, SAPEURS-POMPIERS, MEDECIN...) ET ASSURER LA PROTECTION DES SAUVETEURS - voir ci-après.

**Inhalation :** En cas d'exposition à des concentrations importantes de vapeurs, de fumées ou d'aérosols, transporter la personne à l'air, hors de la zone contaminée, la maintenir au chaud et au repos.  
Si difficultés respiratoires : appeler un médecin et commencer aussitôt une ventilation assistée.  
Irritation possible des voies respiratoires supérieures.  
Exceptionnellement risque de somnolence et/ou d'intoxication sulfhydrique H2S.

**Ingestion :** Appeler un médecin.

**Contact avec la peau :** En cas de brûlure : REFROIDIR IMMEDIATEMENT ET RAPIDEMENT AVEC BEAUCOUP D'EAU DANS L'ATTENTE D'UN TRANSPORT D'URGENCE EN MILIEU HOSPITALIER SPECIALISE.  
Ne pas enlever le produit adhérent à la peau, enlever tout vêtement souillé ou éclaboussé à condition qu'il n'y ait pas d'adhérence à la peau.  
En cas de brûlure avec adhérence du produit sur le pourtour complet d'un membre ou d'un doigt, il faut couper avec précaution le manchon qui peut se former lorsque le produit refroidit.  
Ne pas enlever la couche adhérent à la peau, la partie atteinte risquant d'être arrachée ; généralement elle se détache d'elle même après quelques jours.

**Contact avec les yeux :** En cas de projection de produit chaud, REFROIDIR IMMEDIATEMENT ET ABONDAMMENT AVEC BEAUCOUP D'EAU, en écartant si possible les paupières, pendant 10 minutes et transporter en milieu hospitalier spécialisé.  
En cas de projection sous forme d'aérosols (formation de particules de bitumes solides) laver immédiatement et abondamment avec de l'eau, en écartant si possible les paupières pendant 10 minutes et transporter d'urgence en milieu hospitalier spécialisé.

**Protection des sauveteurs :** Port obligatoire d'un équipement individuel de protection respiratoire en cas d'intervention en atmosphère confinée.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Point d'éclair :  
voir rubrique 9 - Propriétés physiques et chimiques.

**Moyens d'extinction :** - Appropriés :  
Mousse, CO2, poudre, sable et éventuellement eau pulvérisée.  
- Déconseillés :  
Jet d'eau INTERDIT.

**Dangers spécifiques :** La combustion du bitume donne naissance à un mélange complexe de gaz contenant notamment CO, CO2, et des suies. Leur inhalation est très dangereuse.  
Débordement de réservoirs et éruptions violentes en présence d'eau (giclées de produit chaud).  
L'exposition excessive aux fumées de bitume chaud cause des problèmes respiratoires et des nausées.

**Protection des intervenants :** Port obligatoire d'un appareil respiratoire isolant autonome en atmosphère confinée en raison de l'abondance des fumées et des gaz dégagés.  
Utiliser des vêtements de protection appropriés, notamment des gants.

## Fiche de données de Sécurité

**Produit:** AZALT 20/30 - 35/50 - 40/60 - 50/70 - 70/100 - 100/150 - 160/220

Page: 3/8

FDS N°:30144-33

Version :2.12

Version du :2006-06-30

Cette fiche annule et remplace la fiche du :2004-01-26

### 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

|                                |   |
|--------------------------------|---|
| Précautions individuelles :    | En fonction des risques d'exposition, porter un casque avec écran facial et protège-cou, des gants ainsi qu'une combinaison et des bottes (avec pantalon à l'extérieur). Ils seront en matériaux infusibles et résistants au feu. |
| Mesures après fuite/épandage : | Contenir le produit pour faciliter le ramassage, le laisser figer.  |
| Méthodes de nettoyage :        | - Récupération :<br>Récupérer et sabler si nécessaire les surfaces concernées.<br>- Elimination :<br>Récupérer les déchets et les éliminer selon la réglementation en vigueur.  |

### 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

#### MANIPULATION :

|   |   |
|---|---|
| Prévention de l'exposition des travailleurs : | Maintenir la température du produit aussi basse que possible afin de minimiser les dégagements de fumées.<br>Avant tout mouvement de produit et en fonction des risques d'exposition porter un masque avec écran facial et protège-cou, des gants ainsi qu'une combinaison et des bottes (avec pantalon à l'extérieur).<br>Ils seront en matériaux infusibles et résistants au feu.<br>Des concentrations significatives d'hydrogène sulfuré (H2S) peuvent s'accumuler dans le haut des bacs de stockage.<br>L'utilisation de bitumes dans les applications à chaud implique le respect de procédures strictes. Ces applications ne doivent être confiées qu'à du personnel qualifié d'entreprise spécialisée.  |
| Prévention des incendies et des explosions :  | <b>MOUVEMENTS :</b><br>Pour le transfert procéder par aspiration à l'aide des pompes de réception. <b>NE JAMAIS PROCEDER PAR REFOULEMENT DANS UN FLEXIBLE POUR EVITER LES CONSEQUENCES D'UN ECLATEMENT EVENTUEL.</b><br><b>NE PAS CHARGER</b> sur une citerne contenant de l'eau (ou des produits aqueux ) ou des produits plus volatils que le bitume (fuels, solvants, bitumes fluidifiés ...) ou de l'émulsion. Il convient d'éliminer cette eau ou ces produits.<br><b>CHAUFFAGE :</b><br><b>NE JAMAIS</b> chauffer un réservoir ou une citerne si les éléments chauffants ne sont pas largement recouverts (minimum 15cm).<br>Ne pas réchauffer les pompes ou les conduites avec une flamme nue.<br>Ne pas réchauffer sans précautions particulières les bitumes dans la plage de température 90-120°C (risque de vaporisation ou de moussage lié à la présence accidentelle d'eau).   |
| Précautions :                                 | Afin de réduire le risque d'accident, concevoir les installations pour éviter les projections et les fuites du produit chaud.<br>Eviter de respirer les vapeurs, fumées, brouillards.<br>Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation du produit.<br><b>LORS DES MOUVEMENTS DE PRODUITS :</b><br>Pour le transfert procéder par aspiration à l'aide des pompes de réception. <b>NE JAMAIS PROCEDER PAR REFOULEMENT DANS UN FLEXIBLE POUR EVITER LES CONSEQUENCES D'UN ECLATEMENT EVENTUEL.</b><br>Ne pas transvaser le produit avec des flexibles passant par un trou d'homme ou un orifice non prévu à cet effet.<br>Eviter de se tenir sur les toits des réservoirs ou des citernes et dans la mesure du possible à leur proximité immédiate pour minimiser le risque d'inhalation de fumées du produit.<br><b>POUR EVITER LES RISQUES LIES A L'ELECTRICITE STATIQUE, METTRE LES INSTALLATIONS ET LES CITERNES EN LIAISON EQUIPOTENTIELLE RELIEE A LA TERRE.</b><br>Ne pas charger en pluie.<br>Eviter le contact avec les agents oxydants forts.<br>N'utiliser que des récipients, joints, tuyauteries..., résistants aux bitumes chauds. |

## Fiche de données de Sécurité

**Produit:** AZALT 20/30 - 35/50 - 40/60 - 50/70 - 70/100 - 100/150 - 160/220 Page: 4/8  
FDS N°:30144-33 Version :2.12 Version du :2006-06-30  
Cette fiche annule et remplace la fiche du :2004-01-26

### STOCKAGE :

Mesures techniques : Les réservoirs destinés à recevoir du bitume chaud doivent être conçus ou adaptés à cet effet, en particulier, pour éviter la formation, sur les toits et les parois, de dépôts hydrocarbonés pouvant devenir pyrophoriques.  
Les lignes de produit ainsi que les dispositifs de pompage seront calorifugés et pourvus d'un dispositif de réchauffage.

Conditions de stockage :  
- Recommandées :  
Adapter la température de stockage au niveau le plus bas possible, et d'une manière générale ne pas dépasser 200°C ou une température supérieure de 100°C à celle du point de ramollissement.  
De l'hydrogène sulfuré peut s'accumuler dans les bacs en stockage prolongé à température élevée.  
- A éviter :  
Prendre toute disposition permettant d'éviter les entrées d'eau dans les bacs, citernes, lignes de flexibles...

Matières incompatibles : Réaction dangereuse possible avec les agents oxydants forts.

Matériaux d'emballage :  
- Recommandés :  
Acier ordinaire, acier inoxydable  
N'utiliser que des récipients, joints, tuyauteries..., résistant aux bitumes chauds.

### 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs limites d'exposition : FUMÉES DE BITUMES : Aux USA (ACGIH) : TLV/TWA = 0,5mg/m<sup>3</sup>(fraction inhalable) (A4) -irritant  
En FRANCE : aucune  
SULFURE D'HYDROGENE (France) : VME = 7 mg/m<sup>3</sup> (ou 5ppm) , VLE = 14 mg/m<sup>3</sup> (ou 10 ppm).

Protection respiratoire : Port obligatoire d'un appareil respiratoire autonome en cas d'intervention en atmosphère confinée.

Protection des mains : Gants anti-chaleur pour le produit liquéfié (EN 407, niveau 2).

Protection des yeux : Casque avec écran facial et protège-cou.

Protection de la peau et du corps autre que les mains : Porter un casque avec écran facial et protège-cou ainsi qu'une combinaison et des bottes ( avec pantalon à l'extérieur ). Ils seront en matériaux infusibles et résistants au feu.

Mesures d'hygiène du travail : Faire adopter des règles d'hygiène strictes pour le personnel exposé au risque de contact avec le produit chaud et ses vapeurs.

### 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique : Solide à 20°C  
Liquide de 110°C à 200°C selon la classe

Couleur : Noir ou brun noir

Odeur : Caractéristique.

Masse volumique : 1000 - 1100 Kg/m<sup>3</sup>  
Température (°C) 25

Point d'éclair : >= 250 °C (ISO 2592)

Température d'auto-inflammation : >= 470 °C (ISO 2592)

## Fiche de données de Sécurité

**Produit:** AZALT 20/30 - 35/50 - 40/60 - 50/70 - 70/100 - 100/150 - 160/220 Page: 5/8  
FDS N°:30144-33 Version :2.12 Version du :2006-06-30  
Cette fiche annule et remplace la fiche du :2004-01-26

Commentaires sur l'explosivité : Les bitumes surchauffés peuvent dégager des vapeurs inflammables capables de former dans certaines conditions des mélanges gazeux explosifs. Exceptionnellement, des points chauds dus à des composés pyrophoriques seraient susceptibles d'initier des inflammations et explosions.

Températures spécifiques de changement d'état : Point de ramollissement : 30-63 ° C (EN 1427)

Solubilité :  
- Dans l'eau : Insoluble et non miscible.  
- Dans les solvants organiques : Soluble dans un grand nombre de solvants usuels.  
- dans les corps gras : Partiellement soluble.

Coefficient de partage: n-octanol/eau Log Pow > 6

Viscosité : > 135 - > 530 mm<sup>2</sup>/s  
Température (°C) 135

Autres données :  
- pH : non applicable  
- Pression de vapeur : négligeable aux températures usuelles de stockage, de manipulation et d'emploi.  
- Conductivité électrique : Isolant.  
- Hygroscopicité : Non hygroscopique.

### 10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité : Produit stable aux températures de stockage, de manipulation et d'emploi.

Conditions à éviter : La surchauffe du produit, les étincelles, les points d'ignition, les flammes et l'électricité statique.

Matières à éviter : Agents oxydants forts et eau en contact du produit chaud.

Produits de décomposition dangereux : La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que CO, CO<sub>2</sub>, hydrocarbures variés, aldéhydes et des suies.

### 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### TOXICITE AIGUE - EFFETS LOCAUX :

Inhalation, commentaires: Non classé.  
De fortes concentrations de vapeurs du produit chaud ou d'aérosols sont irritantes pour les voies respiratoires et les muqueuses.  
L'inhalation prolongée de vapeurs à forte concentration peut exercer une action sur le système nerveux central : céphalées, vertiges, somnolence.  
**EXCEPTIONNELLEMENT** risque d'intoxication sulfhydrique.  
L'irritation des yeux et des voies respiratoires est notable en présence de sulfure d'hydrogène en concentration d'environ 50 ppm.  
L'inhalation de vapeurs contenant de fortes concentrations de sulfure d'hydrogène peut occasionner une perte de connaissance immédiate et fatale (exposition pour des concentrations d'H<sub>2</sub>S supérieures à 700 ppm)

Contact avec la peau, commentaires: Non classé.  
Le produit n'est pas considéré comme irritant, toutefois, les vapeurs condensées de bitumes peuvent provoquer des irritations de la peau.

Contact avec les yeux, commentaires: Non classé.  
De fortes concentrations de vapeurs du produit chaud ou d'aérosols sont irritantes pour les yeux.

Ingestion, commentaires: Non classé.

#### TOXICITE CHRONIQUE OU A LONG TERME :

## Fiche de données de Sécurité

**Produit:** AZALT 20/30 - 35/50 - 40/60 - 50/70 - 70/100 - 100/150 - 160/220 Page: 6/8  
FDS N°:30144-33 Version :2.12 Version du :2006-06-30  
Cette fiche annule et remplace la fiche du :2004-01-26

Sensibilisation : Non classé sensibilisant.  
Cancérogène : D'après les études disponibles à ce jour, il n'y a pas de preuve que l'exposition au bitume ou à ses fumées présente un risque de cancer pour l'homme.

### 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Commentaires sur l'écotoxicité : Considéré comme non dangereux pour les plantes terrestres et les organismes aquatiques.  
Mobilité :  
- Sol :  
Compte tenu de ses caractéristiques physico-chimiques, le produit n'est pas mobile dans le sol.  
- Eau :  
Insoluble, le produit flotte ou dépose en fonction de sa densité, la densité de l'eau et de la température eau/produit.  
Potentiel de bioaccumulation : Improbable  
Persistance et dégradabilité : Sous forme massive, le produit est pratiquement inaltérable dans l'environnement.

### 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Elimination des déchets : - Méthodes pertinentes d'élimination:  
La méthode recommandée est le recyclage ou la remise à un éliminateur agréé.  
Elimination des emballages souillés : - Méthodes pertinentes d'élimination:  
Recycler ou remettre à un éliminateur agréé.  
Textes réglementaires : Loi n° 76-663 du 19.07.1976 modifiée ( Installations Classées )  
Décret du 7 juillet 1992 (nomenclature des Installations Classées)  
Classification des déchets : Décret 2002-540 du 18 avril 2002

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

N°ONU : 3257  
Désignation officielle de transport (nat.) : Liquide transporté à chaud, n.s.a  
Désignation officielle de transport (int.) : ELEVATED TEMPERATURE LIQUID, n.o.s  
Généralités :  
- Transport à froid :  
Non concerné par la réglementation Transport : échantillons et produit à l'état solide.  
- Transport à chaud :  
DESIGNATION EXACTE D'EXPEDITION :  
LIQUIDE TRANSPORTE A CHAUD, n.s.a., à une température  $\geq$  à 100°C et, pour les matières ayant un point d'éclair, inférieure à son point d'éclair.  
Route (ADR)/Rail(RID) :  
Classe : 9  
Code de classification : M9  
N° d'étiquette : 9  
Code danger : 99  
Groupe d'emballage : III  
Fluvial (ADNR) :  
Classe : 9

## Fiche de données de Sécurité

**Produit:** AZALT 20/30 - 35/50 - 40/60 - 50/70 - 70/100 - 100/150 - 160/220 Page: 7/8  
FDS N°:30144-33 Version :2.12 Version du :2006-06-30  
Cette fiche annule et remplace la fiche du :2004-01-26

Code de classification : M9  
N° d'étiquette : 9  
Groupe d'emballage : III  
Mer (IMO/IMDG) :  
Classe : 9  
N° d'étiquette : 9  
Fiche sécurité : F-A, S-P  
Groupe d'emballage : III  
Air (OACI/IATA) :  
Commentaires: Le transport à chaud est interdit par air.  
Dispositions spéciales :  
- ADR / RID / ADNR :  
274  
580  
643

### 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Symbole : Néant  
Phrases de risque : Néant  
Conseils de prudence : Néant  
Directives européennes : Aucune classification selon la directive 1999/45/CE modifiée.  
Réglementation Française :  
Code Sécurité sociale : Tableau des maladies professionnelles : non concerné  
- Art. L.461-6, Art. D.461-1, annexe D, n°1  
Code du travail : - Art. R.241-50, arrêté du 11.07.77(surveillance médicale spéciale).  
Installations classées : rubriques 1520-1521  
Se conformer aux dispositions applicables du règlement des installations classées.

### 16. AUTRES INFORMATIONS

Pour la France, en cas d'intoxication appelez le Centre Antipoison (de préférence de votre région) et ou le SAMU (15), voir également n°ORFILA : 01.45.42.59.59 - Tel : Angers 02.41.48.21.21 - Bordeaux 05.56.96.40.80 - Lille 03.20.44.44.44 - Lyon 04.72.11.69.11 - Marseille 04.91.75.25.25 - Nancy 03.83.32.36.36 - Paris 01.40.05.48.48 - Rennes 02.99.59.22.22 - Strasbourg 03.88.37.37.37 - Toulouse 05.61.77.74.47  
CENTRES DE TRAITEMENT DES GRANDS BRULES : PARIS Hôpital Cochin 01.58.41.26.49 - PARIS Hôpital Saint Antoine 01.49.28.26.09 - SURESNES Hôpital Foch 01.46.25.23.42 - LYON : Hôpital Edouard Herriot 04.72.11.75.98 - MARSEILLE : Hôpital de la conception 04.91.38.39.33 - Autres : Bordeaux, Lille, Montpellier, Metz, Nancy, Nantes...  
Références bibliographiques : Rapport du CONCAWE (Dossier n° 92/104 ; 98/54) - Monographies du IARC vol. n° 35-1985 et supplément n° 7-1987.  
Date de révision: 2006-06-30  
Annule et remplace la fiche du: 2004-01-26  
Les modifications effectuées sur les dernières FDS sont signalées par le signe \*.



## Fiche de données de Sécurité

---

**Produit:** AZALT 20/30 - 35/50 - 40/60 - 50/70 - 70/100 - 100/150 - 160/220

Page: 8/8

FDS N°:30144-33

Version :2.12

Version du :2006-06-30

Cette fiche annule et remplace la fiche du :2004-01-26

---

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut pas être considérée comme exhaustive. Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux cités.